

Un frontalier allemand en teletravail a-t-il droit aux indemnites journalieres allemandes ?

Réponse courte

Un frontalier allemand affilié à la sécurité sociale luxembourgeoise n'a pas droit aux indemnités journalières allemandes (Krankengeld). Il perçoit les **indemnités pecuniaires de maladie** versées par la CNS luxembourgeoise, quel que soit son lieu de teletravail. Ce droit est maintenu tant que le teletravail reste sous le seuil de **49 %** et que l'affiliation luxembourgeoise est preservée. Si le seuil est dépassé et que l'affiliation bascule vers l'Allemagne, le salaire relève alors du Krankengeld allemand.

Définition

Les **indemnités journalières** (Krankengeld en Allemagne, indemnités pecuniaires de maladie au Luxembourg) sont des prestations versées au salarié en cas d'incapacité de travail pour raison de santé. Le régime applicable dépend de l'**affiliation à la sécurité sociale**, déterminée par le lieu d'exercice principal de l'activité et les seuils de télétravail transfrontalier.

Conditions d'exercice

Le droit aux indemnités dépend du régime d'affiliation :

Situation	Indemnités applicables
Affiliation <u>CNS</u> Luxembourg	Indemnités pecuniaires de maladie luxembourgeoises (continuation du salaire puis <u>CNS</u>)
Affiliation Krankenkasse Allemagne	Krankengeld allemand après 6 semaines de continuation du salaire
Teletravail < 49 %	Maintien du régime luxembourgeois
Teletravail >= 49 %	Basculement vers le régime allemand
Declaration d'incapacite	Le salarié doit informer l'employeur et le medecin-conseil selon le régime applicable

Modalités pratiques

Les modalités pratiques sont les suivantes :

Element	Detail
En regime luxembourgeois	L'employeur continue le salaire les 77 premiers jours, puis la <u>CNS</u> prend le relais
En regime allemand	L'employeur continue le salaire 6 semaines, puis le Krankengeld s'applique (70 % du brut)
Certificat medical	A transmettre dans les delais prevus par le regime applicable
Controle medical	Par le medecin-conseil de la <u>CNS</u> (LU) ou le Medizinischer Dienst (DE)
Information salarie	Clarifier des l'embauche quel regime s'applique et les procedures a suivre

Pratiques et recommandations

Preciser dans l'avenant de teletravail le regime d'indemnisation applicable en cas de maladie, afin d'eviter toute confusion pour le salarie. **Informer** le frontalier allemand que son affiliation luxembourgeoise lui donne droit aux indemnites pecuniaires de maladie de la CNS, et non au Krankengeld. **Verifier** regulierement que le volume de teletravail ne risque pas de provoquer un basculement d'affiliation qui modifierait les droits en matiere d'indemnites. **Conserver** une trace des periodes d'incapacite et des certificats transmis pour chaque regime.

Cadre juridique

Le cadre legal applicable est le suivant :

Reference	Objet
Reglement (CE) 883/2004, art. 13	Determination de la legislation applicable
Accord-cadre europeen du 1er juillet 2023	Seuil de 49 % pour le teletravail transfrontalier
Art. <u>L.121-6</u> du Code du travail	Obligations en cas de maladie du salarie
Art. <u>L.312-1</u> du Code du travail	Cadre general du teletravail
Convention interprofessionnelle du 20 octobre 2020	Regime juridique du teletravail au Luxembourg

En cas de basculement d'affiliation en cours d'annee, les droits acquis au titre du regime luxembourgeois sont proteges par les regles de coordination europeennes. L'employeur doit neanmoins anticiper les demarches administratives liees au changement de regime.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.